

Flottille pour Gaza : Israël a agi illégalement, selon la mission du Conseil des droits de l'homme

23 septembre 2010 – Les forces israéliennes ont violé les droits de l'homme et le droit humanitaire international lors de l'incident de la flottille pour Gaza, le 31 mai 2010, selon un rapport publié par la Mission internationale indépendante d'établissement des faits créée par le Président du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Dans un rapport de 56 pages publié mercredi, la mission, différente du panel de personnalités créé début août par le Secrétaire général de l'ONU, estime que l'interception en haute mer du Mavi Marmara, l'un des navires faisant partie du convoi d'aide humanitaire parti de Turquie et se dirigeant vers Gaza, était « clairement illégale ».

Neuf personnes sont mortes et plusieurs autres ont été grièvement blessées lors de cette intervention.

« Le comportement des militaires israéliens et autres personnels à l'égard des passagers de la flottille était non seulement disproportionné mais a montré des niveaux de violence absolument inutiles et incroyables », affirme le rapport de la mission. « Un tel comportement ne peut pas être justifié ou toléré pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons. Cela a constitué des violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international ».

Les trois membres de la mission estiment qu'il y a suffisamment de preuves pour entraîner des poursuites criminelles. Ils regrettent que le gouvernement israélien ait refusé de coopérer avec la mission.

La mission, présidée par le juge K. Hudson-Phillips, ancien juge à la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye, a interrogé plus de 100 témoins à Genève, Londres, Istanbul et Amman. Elle doit présenter son rapport devant le Conseil des droits de l'homme à Genève la semaine prochaine.

Le 2 juin 2010, le Conseil des droits de l'homme avait décidé la création de cette mission pour examiner « les graves attaques menées par les forces israéliennes contre le convoi humanitaire de bateaux ». Outre Karl Hudson-Phillips, le panel est composé de Desmond de Silva, ancien procureur au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et de Shanthi Dairiam, ancien membre du Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes.

Le panel de personnalités créé début août par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, est composé lui de quatre membres : Geoffrey Palmer, ancien Premier ministre de Nouvelle-Zélande, Alvaro Uribe, Président sortant de Colombie, et deux représentants d'Israël et de la Turquie, Joseph Ciechanover et Ozdem Sanberk.

News Tracker: autres dépêches sur la question

Flottille pour Gaza : fin de visite en Turquie de la mission du Conseil des droits de l'homme